

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

.....
**MINISTRE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES,
DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**



**DEUXIEME PHASE DU PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET
D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUES (PROGEP II)**

**SELECTION D'UN CONSULTANT POUR L'ELABORATION DE PLANS D'URBANISME
DE DETAILS (PUD) – PLANS DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI) –
PLANS DIRECTEUR DE DRAINAGE (PDD) DE :**

(I) DIASS, POPONGUINE-NDAYANE ET DE YENE ; (II)MALICOUNDA, NGAPAROU, SALY PORTUDAL,
SOMONE, SINDIA-GUERINE ; (III) FANDENE, KEUR MOUSSA, POUT ET SEBIKOTANE ; (IV) BAYAKH,
KAYAR, DIENDER GUEDJ ET KEUR MATAR GAYE.

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Le Gouvernement du Sénégal a reçu un financement du Fonds Nordique de Développement et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Sélection d'un consultant (ou groupement) pour l'élaboration de Plans d'urbanisme de détails (PUD) dans les communes de (i) Diass, Poponguine-Ndayane et de Yene ; (ii)Malicounda, Ngaparou, Saly Portudal, Somone, Sindia-Guérine ; (iii) Fandène, Keur Moussa, Pout et Sébikotane ; (iv) Bayakh, Kayar, Diender Guedj et Keur Matar Gaye.

L'objectif général de l'étude est d'élaborer pour chacune des quatre zones, un plan d'urbanisme de détails (PUD) assorti d'un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), d'une étude environnementale et sociale stratégique (EESS) et ainsi que du programme d'investissement prioritaire (PIP) évalué et d'un plan de mise en œuvre pour les communes concernées.

Pour avoir plus d'informations sur les services requis, les consultants pourront consulter les termes de références sur les sites du Fonds Nordique de Développement (<http://www.ndf.int/>) et de l'Agence de Développement Municipal (<http://www.adm.sn/>)

Le délai global d'exécution de la mission est de 30 mois pour les quatre PUD, répartis en deux phases de 15 mois, les délais de validation non compris. Le volume de prestation est estimé à 96 hommes mois.

L'ADM, chargée de l'exécution du PROGEP II, invite les firmes admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services, à savoir :

- ✓ le statut juridique ;
- ✓ les activités principales et années d'existence ;
- ✓ les qualifications dans le domaine du service sollicité, ainsi que les brochures et les références concernant l'exécution de contrats analogues ;
- ✓ la capacité technique et de gestion de la firme ;
- ✓ les références de clients ;
- ✓ et toute autre information jugée pertinente.

Le nombre de pages maximale constituant la manifestation d'intérêt du consultant est limité à 200.

Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Les noms des candidat (es) pour les postes et leurs CV ne devront pas être soumis lors de cette phase. Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le coût (SBQC), en accord avec les Directives de Passation des Marchés du Fonds Nordique de Développement.

La sélection du Consultant pour l'établissement de la liste restreinte se fera sur la base des critères d'évaluation figurant dans le tableau ci-après :

TABLEAU DES CRITERES D'EVALUATION

Critères d'évaluation	Explication	Pondération
Expérience spécifique de la firme dans le domaine de prestation similaires	Pour apprécier les consultants (firmes) par rapport à ce critère, il leur est demandé de prouver, à l'aide d'attestations de bonne fin d'exécution, qu'ils ont réalisé au moins cinq (05) missions au cours des dix (10) dernières années en rapport avec la planification et la gestion de l'érosion côtière et des ressources, la mise en place et la gestion d'observatoire, SIG et le système d'alerte précoce. Les attestations de bonne fin d'exécution délivrées par le client seront requises.	60%

Capacité technique et managériale	Les consultants (firmes) doivent fournir une présentation claire de leur organisation managériale et matérielle (organigramme à l'appui)	25%
Nature des activités du consultant et nombre d'années d'expérience	Les consultants (firmes) doivent fournir les documents (avec preuves) indiquant l'année de leur création et les missions réalisées dans leur domaine d'activités. Les attestations de bonne fin d'exécution délivrées par le Client seront requises	15%
TOTAL		100%

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :

- de 8 h 00 à 13 h 00 le matin ;
- et de 14 h 00 à 17 h 00 l'après-midi

Les manifestations d'intérêt écrites, doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le mercredi 25 janvier 2023 à 12 heures TU.

Agence de Développement Municipal

Bureau du Spécialiste en Passation des Marchés

N° 5, avenue Carde, Immeuble Carde Rénovation, 3^{ème} étage

Fax : (221) 33 842 25 76

Adresse électronique : contact@adm.gouv.sn

Page web : www.adm.sn